

Législature 2021-2026

N° 18

Message du Conseil communal au Conseil général du 22 février 2022

Octroi d'un crédit-cadre de CHF 2'600'000.00 pour l'entretien du réseau routier communal pour la période 2022 à 2026

1. Introduction et description des travaux

Le réseau routier communal comprend environ 226 km de routes et de chemins, dont 93 km en bitume, 81 km en béton, 21 km en gravier, 26 km en herbe, 3 km en terre battue et 2 km en pavés. La valeur de remplacement de ces routes et chemins a été estimée par le Service de l'environnement, au regard des coûts usuels de renouvellement¹, à environ 100 millions de francs.

Le maintien de la valeur du patrimoine routier nécessite régulièrement des travaux d'entretien (cf. Annexe I). Ces derniers consistent en des réparations de surface (fissurations, traitements ponctuels, etc.) des renouvellements des différentes couches composant les routes (à l'exception du coffre), des réfections localisées (bordures, trottoirs, îlots, socles, etc.). En 2021, ces coûts étaient budgétés dans le compte d'exploitation 620.314.02 et n'ont pas été reconduits au budget 2022. Auparavant, ces travaux faisaient l'objet de demandes d'octrois de crédits de travaux auprès du Conseil général. Toutefois, les montants moyens individuels de ce type d'opérations sont trop importants pour apparaître dans un budget de fonctionnement et trop faibles pour faire l'objet systématiquement d'une demande de crédit de travaux. Afin de gagner en réactivité et flexibilité, il apparaît nécessaire la demande d'un crédit-cadre. Par ailleurs, ces investissements n'étant pas faits de façon linéaire (annuelle), une planification pluriannuelle, que permet un crédit-cadre, facilite l'exercice. Les investissements plus lourds (lorsque la reconstruction du coffre est nécessaire), sont financés au cas par cas par des crédits de travaux.

Par ailleurs, une étude menée par le Bureau de prévention des accidents (BPA) sur l'ensemble du territoire communal a mis à jour quelque 630 déficits de sécurité routière. Si certaines mesures correctives peuvent être mises en œuvre avec peu de moyens, d'autres nécessitent d'être intégrées dans des projets ou des réaménagements routiers plus conséquents. Le Conseil communal a ainsi décidé de prévoir dans le présent message un montant pour la réalisation des adaptations légères. Les travaux plus importants seront, quant à eux, soumis à une demande de crédit de travaux en temps opportun.

Enfin, il est précisé que la présente demande de crédit ne comprend pas les chemins d'améliorations foncières (AF), dont l'entretien fera prochainement l'objet d'une demande de crédit-cadre de travaux séparée.

¹ Selon le « Guide pour les villes et les communes : Maintien de la valeur des routes, édition 2017 actualisée » et la norme VSS SN 640 986

2. Coût des travaux

Le montant d'investissement annuel nécessaire au maintien de la valeur du réseau routier a été estimé à CHF 925'000.00 par le Service de l'environnement en fonction des longueurs des routes et des valeurs de dépréciations annuelles théoriques, selon le guide précité. Un état des lieux précis des routes est en cours (2021 / 2022 : cf. chiffre 61500.3141.04 du budget de fonctionnement 2022). Il permettra d'évaluer avec plus de précision les montants d'entretien à investir après 2026, pour chaque section de route. Dans cette attente, afin de tout de même effectuer les entretiens nécessaires, il est proposé pour les années 2022 à 2026 de couvrir, via la présente demande de crédit, 65 % des CHF 925'000.00/an, soit environ CHF 600'000.00 par an.

S'agissant des mesures de sécurité routière résultant du rapport BPA et nécessitant des adaptations légères, le Conseil communal a décidé de prévoir un montant annuel estimé aujourd'hui à CHF 50'000.00.

Entretien courant	CHF	2'400'000.00	TTC
Mesures BPA	CHF	200'000.00	TTC
Total période 2022-2026	CHF	2'600'000.00	TTC

3. Financement

Le montant de CHF 2'600'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement net sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 40 ans, soit 2.50 % par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 65'000.00 sera imputé dans la rubrique 61500 (routes communales). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

Le Conseil général sera régulièrement informé de l'utilisation de ce crédit-cadre.

4. Conclusion


Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 2'600'000.00 pour l'entretien du réseau routier communal pour la période 2022 à 2026.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 janvier 2022.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexe : Descriptif des travaux-types et estimation des coûts

Annexe I : Descriptif des travaux-types et estimation des coûts



SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

ETAT DES ROUTES - MAINTIEN DE LA VALEUR

Longueurs des routes							
Lieu	Bitume [m]	Béton [m]	Gravier [m]	Herbe [m]	Terre battue [m]	Pavés [m]	Total [m]
Estavayer-le-Lac	22 920	6 410	1 210	920		2 060	33 520
Vernay	12 980	30 760	2 380	4 050	970		51 140
Font / Mussillens	4 260	1 060	2 110	1 080	330		8 840
Rueyres / Morens	15 530	12 430	980	5 280			34 220
Bussy	9 390	11 420	980	1 130			22 920
Murist	23 500	13 620	5 350	3 940	1 760		48 170
Vuissens	4 250	5 080	8 500	9 220	280		27 330
Total	92 900	80 780	21 510	25 620	3 340	2 060	226 140

Valeur de remplacement et coefficient dépréciation (VSS SN 640 986)							
	VRL moyenne par mètre linéaire [CHF/m]	Coefficient de dépréciation I (entretien total)	Coefficient de dépréciation II (entretien constructif)	Longueur [m]	VRL moyenne [CHF]	Dépréciation I [CHF]	Dépréciation II [CHF]
Route en Bitume	1035	1,40%	0,90%	92900	96 151 500,00	1 347 000,00	866 000,00
Routes pavées	1500	2,20%	1,90%	2060	3 090 000,00	68 000,00	59 000,00
Autres routes (Hors message)							
VALEUR MOYENNE DE REMPLACEMENT (ARRONDI) CHF TTC					100 000 000,00		
VALEUR ANNUELLE A INVESTIR (ARRONDI) CHF TTC / an						1 420 000,00	925 000,00
Coefficient de couverture choisi							65%
VALEUR ANNUELLE A INVESTIR (ARRONDI) CHF TTC / an							600 000,00

Entretien	Entretien constructif							Remplacement
	Entretien d'exploitation	Réparation et remise en état				Renouvellement		Remplacement
Groupe de mesures	Menues réparations	Amélioration de la surface				Renouvellement de la couche de roulement:	Renouvellement superstructure	Renouvellement complet
Propositions de mesures	Corrections				Renouvellement du revêtement (+ renf. partiel)	Renouvellement complet de toute la superstructure	Renouvellement complet du sol de fondation et de la superstructure	
Description	Couler, combler	Léger fraisage de la surface, évt. après réparation préalable	Traitement superficiel, évt. après réparation préalable	Enduit superficiel (couche mince ou unique)	Enduit superficiel (plusieurs couches)	Renouvellement du revêtement	Renouvellement du revêtement avec renforcement partiel	Renouvellement complet de toute la superstructure
Coûts [CHF/m²]	10 – 15	10 – 20	15 – 25	30 – 50	40 – 60	80 – 100	120 – 250	180 – 380

Entretien
Objet du présent message

PROJETS
Investissements